

PRIX DE L'ABONNEMENT
pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

En dehors du département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE - DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 21 SEPTEMBRE 1846.

Les affaires politiques se compliquent ; les mécontentements se multiplient par les deux mariages espagnols, et que le désir de la voir maintenue jusqu'ici dans certaines bornes, pourraient déborder aujourd'hui et susciter de sérieux embarras. Le fils de don Carlos, le comte de Montemolin, qui, soutenu par l'Espagne, par Rome et par tout le parti carliste d'Espagne et d'Europe, avait quelque temps compté sur un mariage qui donnerait la couronne, vient de s'enfuir de Bourges en faisant une protestation qui ne laisse aucun doute sur ses intentions. Il a pris selon les uns la route d'Espagne, selon d'autres celle d'Angleterre ; mais, dans les deux cas, il n'a d'autre intention que de susciter la guerre civile dans la péninsule, et de se faire admettre à de vigoureux efforts de sa part et de la part de ses adhérents, car c'est la dernière occasion qui leur soit offerte de relever leur drapeau avec quelque espérance de succès.

Voilà les détails donnés sur cette fuite, qui peut soulever les graves incidents :

Le soir, 14 septembre, la voiture du prince est sortie de la ville avec deux personnes de sa suite. Une heure après, lui-même est monté à cheval, accompagné de son escorte. Une fois hors des murs, il a mis son cheval au grand galop ; son escorte, accoutumée à le voir courir souvent, n'a pu le suivre, et l'a bientôt perdu de vue. Aux informations des gendarmes sur sa direction, on répondait qu'on l'avait vu prendre la direction d'un château voisin où il avait l'habitude d'aller. Au bout de quelque temps, l'escorte vit revenir la voiture avec une seule personne. Persuadés que c'était le prince, ils reprirent avec lui la route de Bourges et constatèrent sa rentrée à l'archevêché. Le préfet lui rendit visite le lendemain ; mais le prince était malade, et le préfet n'insista pas pour le voir. Le mercredi, à dix heures, nouvelle visite du prince avec plus d'insistance, mais le prince reposait. Le préfet, assez mécontent, mais craignant de manquer d'égards envers son prisonnier, sortit encore en disant qu'il reviendrait à quatre heures, et qu'il insisterait pour voir le prince. Mais le chambellan épargna la mortification de cette dernière visite, en venant, à trois heures et demie, annoncer que son maître était parti, qu'il avait quarante-huit heures d'avance, et qu'ainsi on n'avait aucun espoir de le rejoindre. Il n'a pas voulu indiquer la route qu'il avait suivie.

On affirme d'un autre côté que Cabrera, qui était à Paris depuis quelques jours, a disparu subitement.

La proclamation du comte de Montemolin, avons-nous dit, ne laisse aucun doute sur ses intentions ; c'est la couronne d'Espagne qu'il veut essayer de conquérir, et il s'exprime en homme sûr du succès ; il parle, comme tous les prétendants, de la conciliation des partis, de la concorde à établir entre tous les Espagnols, de l'abîme dans lequel est plongée la patrie et d'où il veut la tirer, de la justice de ses principes qui le dirigeront à l'avenir ; ce sont les principes et les promesses de tous ceux qui aspirent à s'emparer d'un trône. L'Espagne doit savoir qu'en penser ; les promesses ne lui ont pas manqué depuis trente-sept ans, elle n'a pas comment elles ont été tenues. Mais ce n'est pas là ce qui porte le plus pour le moment.

Depuis quelques semaines les bandes carlistes avaient reconquis quelques points de la Catalogne ; des fusils expédiés, de Gibraltar et d'Angleterre, avaient pénétré en Navarre, à Urgel, dans la province de Taragone ; il est donc probable qu'à cette heure, comptant sur l'arrivée du fils de don Carlos, considéré désormais comme roi depuis l'abdication de Louis-Philippe, tout le parti carliste est en armes, et se prépare à une levée de boucliers, à une lutte désespérée.

D'un côté, les hommes de progrès, si indignement trompés par la reine Christine et par le gouvernement français, qui ont vu arracher le prix de leurs constants efforts, qui ont vu l'enchaînement de la liberté conquise par eux après une lutte, resteront-ils en repos lorsque la guerre civile vient heureusement terminée éclate de nouveau ? D'un autre côté, Christine, à la famille de laquelle ils ont rendu un si grand service, ne seront-ils spectateurs impassibles du combat qui se livre ? Si les protestations qu'ils font entendre contre le mariage du duc de Montpensier avec l'infante, si les pétitions signées ne sont pas un vain simulacre, une manifestation ridicule, sans but précis, un dernier cri impuissant, ont-ils aux armes de leur côté, et l'Espagne, rétrogradant, se trouvera bientôt dans la situation qui précédait le mariage de Vergara.

En face de ces complications inattendues, que fera le gouvernement français ? Pris à l'improviste au milieu des joies intimes de son succès, à quel parti se résoudra-t-il ? Le duc de Montpensier ira-t-il conquérir l'infante à la tête d'une armée ? Passera-t-il encore une fois les Pyrénées, et les progressistes, dupés par la folle politique suivie depuis quelques années, seront-ils avec nous ? Telles sont les premières questions qui se présentent.

En Angleterre, quoi qu'on en ait dit, n'a pas vu sans peine l'arrivée d'un prince français avec la sœur de la reine d'Espagne. Elle ne veut pas que notre influence grandisse dans la péninsule, et par conséquent elle est disposée à repousser tout ce qui pourrait l'étendre, quelque faible que fût l'appui. Elle s'abstient sans doute, grâce à quelque transaction commerciale, si la paix n'eût pas été troublée ; mais, si la guerre éclate, si une armée française entre en Espagne, qui peut révoquer en doute que l'Angleterre n'envoie pas une flotte sur les côtes de Gascogne ? La Russie et l'Autriche, qui ne font pas mystère de leur mauvais vouloir à notre égard, ne resteront

certainement pas sans manifester leurs prétentions, et nous sommes peut-être à la veille d'une guerre.

Nous disons peut-être, car tout va dépendre de l'attitude que prendront les Espagnols, excités à la fois par les carlistes et par les progressistes. On n'avait pas bien compris pourquoi le mariage de l'infante, fixé d'abord au 10 octobre, avait été ensuite indiqué pour le 24 septembre. Il est probable qu'on aurait voulu prévenir des événements que déjà quelques indices faisaient pressentir ; ils ont devancé cette dernière date. Au surplus, nous ne serons pas long-temps dans l'incertitude ; le cabinet français va se trouver dans la nécessité de se prononcer immédiatement.

On sait avec quelle hardiesse inouïe M. André Kœchlin, au lieu de se justifier des imputations scandaleuses qui s'élevaient contre son élection, se prit à récriminer contre son concurrent. Mal en a pris à M. André Kœchlin de calomnier son honorable adversaire, car la calomnie retombe sur lui et le couvre de confusion. Voici, à ce sujet, un curieux incident qui a eu lieu à la première réunion du conseil-général du Haut-Rhin et qui a fait quelque sensation. On lit dans le *Courrier d'Alsace* :

Immédiatement après que M. le président eut levé la séance, pendant laquelle était arrivé M. André Kœchlin, M. Prudhomme a pris la parole et s'est exprimé à peu près en ces termes :

« Messieurs, la séance est levée ; il n'y a plus en ce moment de conseil-général, mais il y a encore des conseillers-généraux... »

« Je dois autant à moi-même qu'à vous, Messieurs, de faire justice d'odieuses imputations qui sont parties du haut de la tribune nationale, et qui, si elles étaient vraies, me rendraient à mes propres yeux indigne de siéger parmi vous. »

« Je déclare donc toutes ces imputations fausses et calomnieuses (se tournant vers M. André Kœchlin), et je donne à leur auteur, ici présent, le démenti le plus formel et le plus énergique. »

M. André Kœchlin, visiblement embarrassé : « Je n'ai rien à dire... c'est au conseil-général à décider... »

L'assemblée se sépare.

Sous le coup de la vive interpellation qui lui a été adressée par M. Prudhomme, M. André Kœchlin a balbutié une timide réponse, et a laissé au conseil-général du Haut-Rhin le soin de décider entre son adversaire et lui. Cette réponse avait déjà reçu la leçon qu'elle méritait du conseil-général lui-même. En effet, au commencement de la première séance, le conseil-général avait choisi M. Prudhomme pour son secrétaire. M. Prudhomme aurait-il trouvé dans cette assemblée une majorité qui l'honorât de ses suffrages, si les accusations si graves produites contre lui par M. André Kœchlin à la chambre des députés avaient eu le moindre fondement ?

Une autre leçon a, en outre, été donnée à M. André Kœchlin.

On sait qu'il n'y a pas un grand mérite à faire partie d'une commission du conseil-général ; ces commissions sont même si nombreuses, eu égard au chiffre des membres, que tous sont ordinairement obligés de prendre part à cette répartition du travail.

M. André Kœchlin ne fait partie d'aucune commission.

Ainsi, voilà quel est le représentant d'Altkirch !

Exclu du conseil-général en 1845 par ses compatriotes de Mulhouse, il a été renommé le mois dernier par le canton d'Altkirch, et dès sa rentrée au sein de cette assemblée, il se voit couvert de confusion en présence de tous ses collègues ; il est mis par eux à l'index, et son adversaire, qui s'est fait son accusateur, reçoit du conseil un honorable témoignage d'estime et de sympathie.

Légalement, M. André Kœchlin est le député d'Altkirch ; mais on peut bien dire que c'est M. Prudhomme qui est moralement le représentant de cette ville.

Quand il y a une telle anomalie entre les résultats de la législation et le sentiment public, on peut juger combien cette législation est vicieuse.

Nous avons parlé avant-hier d'un article injurieux du *Times*, et nous n'avons pas cru devoir le citer. Le ministère a jugé sans doute qu'il valait mieux mettre sous les yeux du public toutes les pièces du procès qui s'instruit en ce moment, puisqu'il a permis à un de ses organes de reproduire cet article. Nous en citerons un passage, non pour adhérer à une parolle polémique, mais pour montrer combien peu solides étaient le bon accord et l'amitié entre les deux gouvernements, puisqu'on en vient à de telles extrémités, auxquelles le ministère anglais n'est certes pas étranger.

N'avons-nous pas le droit de nous plaindre ? Ne devons-nous pas être consultés ? C'est au roi des Français et à son ambassadeur à répondre à cette question. Si le roi n'a pas eu de tort vis-à-vis de nous, pourquoi adopte-t-il si gratuitement l'apparence d'une transaction illicite ? Pourquoi choisit-il pour son heure l'heure de minuit, entre par la porte dérobée et marche armé d'une lanterne sourde et d'un levier, doit à coup sûr avoir la conscience de l'iniquité de l'acte auquel il va se livrer. Louis-Philippe est l'homme qui a le moins su sauver les apparences, s'il n'a pas commis un crime contre l'Europe.

Passons à Madrid. Quel intrus se glisse hors du palais à sept heures du matin, si tôt s'il s'agit d'affaires, si tard s'il s'agit de fêtes ? Quelles orgies ont eu lieu dans le palais des deux jeunes vierges royales, à la sûreté desquelles l'honneur chevaleresque de l'Europe s'est engagé à veiller ? Il y a à Paris des hommes qui tirent le nom distinctif de leur industrie spéciale de l'air dégagé avec lequel on les voit sortir de grand matin d'une maison où ils ont passé la nuit à cueillir les fleurs qui l'embellissent. Cet homme est Français ; appartient-il à cette catégorie ? Le chevalier d'industrie qui impose à la simplicité des Espagnols n'est rien moins que l'agent accrédité et investi de toute la confiance d'un grand roi. Il emporte une infante dans son sac. Les courriers et les télégraphes, et les élans plus rapides encore de cette sympathie infatigable qui existe entre l'ambition et

ses instruments, informent Louis-Philippe de cette prise. Le fait ainsi accompli, le peuple espagnol pourra savoir ce que Christine et l'ambassadeur de France ont fait de la souveraineté de l'héritière présumptive du trône. S'il a la curiosité de s'enquérir des moyens, il pourra recueillir des détails qui n'ont plus aujourd'hui qu'un intérêt historique. Mais entre Louis-Philippe et Christine l'affaire est arrangée. Cela doit suffire à l'Europe.

Nous ne sommes pas déraisonnables en mettant en question des choses qui invitent en quelque sorte le soupçon. L'étiquette des mariages royaux en Espagne ressemble-t-elle donc aux procédés d'un vol avec effraction ? Malheureusement, tout ce que l'on apprend est de nature à rendre plus frappant le caractère que les auteurs de l'acte y ont eux-mêmes imprimé. Deux petites filles renfermées dans l'intérieur d'un palais, importunées, cajolées, circonvenues, menacées, et Dieu sait quoi encore, par une Christine et un M. Bresson, jour et nuit, jusqu'à ce qu'elles aient cédé, cela constitue un drame qui ne pourrait se passer ailleurs qu'en Espagne. Un drame dont aucun autre pays ne souffrirait patiemment le spectacle. Nous sommes accoutumés à des délibérations nocturnes, mais c'est lorsque l'on discute parti contre parti, homme contre homme, dans l'arène loyale d'un sénat populaire ; certes, aucun homme d'état anglais ne peut ambitionner que l'on mette ses succès en parallèle avec les triomphes nocturnes de ce Lothario diplomatique, ni vouloir s'écrier avec lui :

« Once, in alone, etc. »

(Suivent cinq vers de Shakspeare dont voici la traduction :)

« Dans l'ombre et le silence de la nuit, quand tous les yeux étaient fermés, et que la pâle lune et les étoiles seules brillaient complices de ce rapt, je me suis glissé inaperçu jusqu'à sa chambre. Ah ! certes, cette minute fut heureuse. »

Mais le même vernis d'artifice, pour ne pas dire pis, recouvre tous les incidents de cette affaire. L'époque de l'année a été heureusement choisie : ni le parlement anglais ni les chambres françaises n'étaient assemblés ; l'affaire s'est ébruitée, pour ainsi dire, le jour même où le parlement anglais terminait sa longue et laborieuse session ; tout le système représentatif d'Europe était en vacance ; les membres des divers cabinets étaient dispersés.

Le monde était hors de chez lui ; mais un homme surveillait cette solitude politique, de même qu'il y avait d'autres individus, qui ne pourraient se vanter d'être plus adroits dans leur profession, épiant à certains moments un de nos hôtels du West-End. Le temps était propice pour cet homme, l'œuvre pouvait s'accomplir, et parlement, chambres et cortès la digèrent ensuite à leur aise. La législature britannique eût été un obstacle formidable ; mais, d'ici au mois de février, combien d'affaires auront fait oublier un mariage en Espagne ! Quant au cabinet britannique, du moment où il n'avait pas le droit absolu d'empêcher la publication des bans, qu'importait son aversion muette ou du moins inefficace ? Il est hors de propos de mentionner une autre personne dont le consentement, sinon l'approbation, aurait pu être désiré. Le nom de la reine Victoria appartient à un ordre d'idées qui n'a rien de commun avec l'affaire clandestine de Madrid.

Paris, le 19 septembre 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le ministère nous paraît entrer dans une voie très fâcheuse à l'égard des municipalités. Les journaux des départements et nos correspondances nous apprennent que, dans un très grand nombre de localités, les maires qui sont suspects d'avoir voté avec l'opposition sont remplacés par des hommes plus purs, au risque de soulever des mécontentements, de provoquer une irritation bien concevable. Nous avons vu comment cette épuration avait été pratiquée dans l'arrondissement de Colmar ; dans plusieurs départements elle a été employée au détriment d'anciens et honorables fonctionnaires qui avaient cru qu'en ceignant l'écharpe ils gardaient le droit d'avoir des convictions et de les exprimer avec indépendance, pourvu qu'ils respectassent la constitution, et qu'ils fussent, dans leur administration, intelligents, impartiaux et intègres.

Ils étaient d'autant plus fondés à le croire, que depuis quelques années on répète avec affectation, dans les journaux du ministère, à la tribune, partout, que les fonctions municipales doivent être séparées complètement de la politique. On l'a dit à satiété à propos de la lutte que le conseil municipal d'Angers a soutenue avec tant de persévérance contre M. Augustin Giraud et sa majorité. Cela voulait dire apparemment que les conseillers municipaux devaient porter l'expression de leur opinion politique hors de l'enceinte des mairies ; et quand M. Duchâtel, par une circulaire datée des derniers jours de juillet, déclarait que l'indépendance devait être garantie aux fonctionnaires publics, à coup sûr il n'exceptait pas les fonctionnaires non salariés, les maires, qui consacrent leur temps, souvent avec un grand désintéressement et sans réserves pour l'avenir, à la gestion des affaires de leur commune.

Nous concevons un gouvernement qui dirait : Les républicains et les légitimistes ne reconnaissent pas la constitution ; or, comme il faut d'abord que je vive, je ne veux pas donner l'écharpe de maire à ceux qui souhaitent ma mort. Ce raisonnement serait compris de tout le monde. Mais conceit-on que cette exclusion frappe des hommes qui obéissent à la charte, qui remplissent bien leur mandat, et cela parce qu'ils ont eu le malheur de préférer un ami de M. Thiers ou de M. Barrot à la créature du ministère recommandée par le préfet ? Cela se voit tous les jours cependant, et, selon le *Journal de la Somme*, on se proposerait de nommer maire M. Massey, ex-député prichardiste, resté sur le carreau aux élections dernières, à la place de M. Duroyer, qui a été assez hardi pour préférer un homme honorable, mais contraire aux plans ministériels, et qui siège à gauche ? Peut-être n'osera-t-on pas soulever une nombreuse population, mais enfin on songe à cette substitution.

Eh bien ! il y a un enseignement pour le pays à tirer de cette conduite. Les électeurs municipaux se sont souvent dit qu'il ne fallait pas consulter l'opinion publique des candidats aux fonctions de membre des conseils. Le ministère leur apprend qu'ils se sont trompés. Il faut, en effet, que le combat s'engage dans les mêmes conditions, et si le gouvernement ne se sépare point

la politique des fonctions qu'il déclarait naguère non politiques, s'il agit avec les maires et adjoints en raison de la couleur de leurs votes politiques, les électeurs, de leur côté, ne doivent plus se montrer indifférents sur cette couleur.

— L'évasion du prince des Asturies cause le plus douloureux désappointement dans les régions les plus élevées. C'est l'inconnu qui semble maintenant présider à tout, et la grande politique trébuche dans les ténèbres. Ce qui inquiète le plus le meneurs de la grande politique, c'est le silence, c'est la réserve glaciale de lord Palmerston. Il y a quinze jours, on s'attendait à un débordement de sa colère, et on se préparait à faire bonne contenance. Aujourd'hui, on préférerait une avalanche de protocoles, de protestations, à ce calme qui n'annonce rien de bon au juste-milieu. La grande politique a offert à lord Palmerston un traité de commerce, la grande politique a offert au même de lui garantir le paiement de la dette contractée vis-à-vis de l'Angleterre par l'Espagne; elle a offert j'en sais quel autre sacrifice expiatoire. Lord Palmerston a pris acte de chacune de ces offres, puis il a refusé. Comment l'apaisera-t-on? Nous le saurons trop tôt.

Si nous en croyons l'*Esprit Public*, le comte de Montemolin est parti de Bourges mardi dans la nuit, et s'est dirigé en toute hâte vers Orléans par la Sologne. D'Orléans il serait venu à Paris par le chemin de fer, et il ne serait resté que deux heures environ dans la capitale, attendant le départ du convoi du chemin de fer du Nord. Mercredi, dans la soirée, il traversait la frontière et gagnait Ostende, où il se sera, croit-on, embarqué pour l'Angleterre.

Nous reproduisons ce renseignement de l'*Esprit Public* sous toutes réserves, ainsi que ce qui suit, tiré du même journal :

Le préfet du Cher expédia aussitôt une dépêche télégraphique à Paris pour y porter la désolante nouvelle. En recevant cette dépêche, M. Antoine Passy, qui administre et dirige à l'intérieur en l'absence de M. Duchâtel, la fit tenir immédiatement à M. Guizot. Ce dernier expédia une estafette au roi, qui se trouve à la Ferté-Vidame; l'on présume que S. M. ne tardera pas d'être de retour à Neuilly, et que la gravité de l'événement l'arrachera aux douceurs champêtres qu'elle se promettait de goûter à la Ferté-Vidame, où elle a confié à un fermier anglais l'exploitation et l'aménagement d'une ferme.

On disait aujourd'hui à la Bourse, lisons-nous dans la *Quotidienne*, que le convoi du chemin de fer du Nord avait été arrêté hier matin, mais sans résultat aucun; l'on ajoutait que M. Barbet, maire de Rouen, pour gagner ses éperons de pair, avait présidé en personne à une visite domiciliaire au château de Quevilly, chez M. le prince de Robecq, pour y arrêter le général Cabrera.

Il est inutile de dire que toutes ces recherches ont été infructueuses, le général comte de Morella est à Londres.

Le prince de Robecq est sans doute le même que le prince de Montmorency-Robecq qui a été jugé il y a deux ans par la cour d'assises de la Seine pour avoir fait fabriquer et mettre en vente des bustes du duc de Bordeaux.

Nous devons naturellement rapprocher de la note de la *Quotidienne* celle que nous trouvons dans le *Journal du Havre* arrivé ce matin :

Le général de division Cabrera, qui était en surveillance à Paris, s'est échappé le 13, et le soir même il se trouvait à Rouen. La gendarmerie du Havre et la police ont reçu cette nuit l'ordre d'exercer la surveillance la plus active sur tous les navires partant pour l'étranger, afin de l'empêcher de quitter la France.

Le triomphe de la faction carliste serait le triomphe des ténèbres, sa victoire la victoire des moines et de l'inquisition. Nous n'avons jamais eu de penchant pour les Tristany et les Cabrera; mais que n'a-t-on pas fait pour rendre leur retour possible? Quel est le principe des agitateurs et des concussionnaires qui trônent à Madrid? Ont-ils une constitution? Elle n'est qu'un mensonge, elle a été violée cent fois, et la charte espagnole d'aujourd'hui n'est pas celle de l'an dernier, non plus peut-être que celle de demain. C'est le régime du sabre qui gouverne Madrid, la Catalogne, l'Espagne entière, et ce gouvernement du sabre, c'est aussi le pillage et l'espionnage en permanence, c'est l'absolutisme n'osant avouer ce qu'il est, et balbutiant les mots de progrès et de libertés légales quand il marche d'illégalités en illégalités, de coups d'état en coups d'état.

On sait quelle valeur intellectuelle avait don Carlos, qui était en proie à une continuelle hésitation. Don Carlos, d'ailleurs, est maintenant incapable de paraître même à la guerre. Une cataracte tendait depuis long-temps à voiler sa vue; il a été opéré il y a peu de temps par un chirurgien qui avait eu le tort de croire l'opération ou facile ou possible, et qui lui a crevé les yeux. Quant à son fils le comte de Montemolin, il est jeune, ardent, et s'il parvient à traverser sain et sauf une de nos frontières, il pénétrera sans difficulté en Espagne où tout sera disposé pour le recevoir et où il entrera en campagne sur-le-champ.

— M. Martin (du Nord) a été obligé d'héberger ses électeurs, qui cette fois, le 1^{er} août, s'étaient réunis, non plus à Orchies, mais à Marchiennes. Trois aubergistes reçurent donc des agents de M. le garde-des-sceaux l'ordre de préparer un banquet princier (c'est le terme dont se servirent les amis du ministre) pour le 2 août. Quand il s'est agi de régler les mémoires, les aubergistes demandèrent cinq francs par tête d'électeur. L'*Impartial du Nord* nous apprend que les hommes d'affaires de M. Martin se récrièrent et demandèrent une réduction des trois cinquièmes. Refus des aubergistes. Bref, une correspondance s'échangea avec M. Martin, et ses affidés ont été définitivement autorisés à offrir comme ultimatum trois francs par tête. Les aubergistes persistent à exiger cinq francs, et, dans quelques jours, ils vont actionner les amis de M. Martin et M. Martin lui-même devant le tribunal civil de Douai. Ce procès gastro-politique sera curieux, et M. Martin, qui est devenu deux ou trois fois millionnaire dans les mines et dans les chemins de fer, devrait éviter le scandale qui en résultera pour sa simarre; mais qu'est-ce qu'un scandale de plus?

On lit dans le *Journal des Débats* :

« Nous avons annoncé que le souverain pontife avait accordé, le 8 septembre, les dispenses pour le mariage de la reine d'Espagne et de l'infant don François d'Assise, et que ces dispenses avaient été expédiées le même jour à Madrid.

« On nous écrit de Rome que les dispenses pour le mariage du duc de Montpensier et de l'infante Luisa ont été signées le même jour.

« Ces dispenses sont arrivées aujourd'hui 17 à Paris.

« Un attaché de l'ambassade française à Madrid est arrivé aussi ce matin à Paris, portant le portrait en miniature de l'infante dona Luisa, destiné au duc de Montpensier. Ce portrait est peint par un artiste espagnol, M. Cecilio Corro.

« On attend dans trois jours le contrat de mariage du duc de Montpensier et de l'infante Luisa. Aussitôt qu'il aura été ratifié par le roi, le contrat sera renvoyé aux plénipotentiaires des deux cours chargés de la négociation de ce mariage. »

Il vient de se passer dans le département de la Moselle un fait qui prouve jusqu'où l'on a poussé la corruption électorale pour se former une majorité de serviteurs quand même :

Un M. P. Piquelle, électeur, entraîné par de vieilles rancunes, est allé, la veille des élections, solliciter contre l'instituteur de sa commune les rigueurs de M. le préfet. Celui-ci, sans renseignements, sans preuves, sans consulter aucun des fonctionnaires qui pouvaient éclairer sa religion, mande, admoneste, menace l'instituteur. Ce n'est pas tout; l'électeur va à Montoy réclamer l'intervention du candidat ministériel étranger à l'administration des écoles. Celui-ci répond, par son frère, à M. Piquelle qu'il se fera un plaisir de l'obliger, et il l'invite à lui remettre, le samedi ou le dimanche, jour des élections, une note contenant l'exposé de sa plainte contre l'instituteur.

Les plaintes formées contre l'instituteur étaient calomnieuses; on n'a pu sévir contre lui, mais le comité l'a suspendu pendant quinze jours pour avoir fait, est-il dit, un récit mensonger de l'entretien qu'il avait eu avec M. le préfet.

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

Conseil-général du Rhône.

SESSION DE 1846-1847.

SUITE DU RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION DU DÉPARTEMENT.

Chemin de Monsols à Chumy.

Livrées à leurs seules forces, les communes achèveraient difficilement ces chemins et tant d'autres dont les autorités municipales ont entrepris la construction ou le perfectionnement. Le conseil n'hésitera pas, j'ose l'espérer, à continuer les subsides votés dans les sessions précédentes.

Si vous adoptez mes propositions, le budget spécial de la grande et de la petite vicinalité sera établi en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Recettes. — Produit de l'imposition spéciale de cinq centimes additionnels, autorisée par la loi du 21 mai 1846.	250,250 f. c.
Reste libre de 1845 à reporter sur l'exercice 1847.	41,294 95
Total.	261,544 f. 95 c.
Dépenses. — Subventions pour travaux.	239,044 f. 95 c.
Frais du personnel.	21,500 »
Frais d'impression et recettes diverses.	4,200 »
Total égal aux recettes.	261,544 f. 95 c.

Les recettes et les dépenses s'accroîtront : les unes, du produit des contingents communaux, des souscriptions particulières et du rachat des prestations en nature; les autres, du prix de l'acquisition des terrains laissés par la loi au compte particulier des communes.

Nous devons aussi compter en augmentation de dépenses un travail spécial recommandé en 1845 par le conseil d'arrondissement de Lyon et dont la nécessité est démontrée par les faits : je veux parler de l'achat, pour le chemin de grande communication n° 1, de gares destinées au dépôt des matériaux d'approvisionnement.

Un rapport de M. l'ingénieur en chef, qui a étudié la question au point de vue des routes départementales, conclut en principe contre cette opération. Ce chef de service calcule que la main-d'œuvre appliquée au dépôt des matériaux dans les gares et à leur transport journalier sur les parties de la chaussée qui exigent un rechargement est plus dispendieuse, en définitive, que ne le serait l'élargissement une fois fait dans toute la longueur des routes. Les chiffres posés par M. l'ingénieur en chef sont sans réplique, et, après en avoir pris connaissance, il n'y a plus lieu d'insister pour l'application générale du procédé qui nous avait paru d'abord économiquement praticable. Toutefois, la création des gares semble encore devoir être préférentielle à l'élargissement partout où les chemins longent, sur une grande étendue, des clôtures en maçonnerie ou des propriétés bâties, ou bien lorsque ces chemins traversent des terrains bas, marécageux, et sur lesquels la chaussée ne peut être construite qu'en remblai. Dans de pareilles conditions, les frais de l'élargissement doivent dépasser ceux qui résulteraient de la formation des gares, et il convient, si je ne me trompe, de donner la préférence à ce dernier système sur l'autre. Aussi ai-je persisté à le faire étudier pour le chemin de grande communication n° 1, et pendant la campagne prochaine il y sera mis à exécution.

Routes départementales.

M. l'ingénieur en chef expose, dans un rapport que je communique au conseil, la situation satisfaisante du service des routes départementales.

Exercice 1845.

Toutes les sommes affectées à l'entretien pour 1845 ont été employées, et il ne reste à dépenser sur le chapitre des travaux neufs que 25,178 f. 41 c., dont 20,000 f. destinés à la réparation de la chaussée de Fleurieu seront reportés à l'exercice 1847.

Quant aux 5,178 f. 41 c. non encore absorbés, ils ont pour objet la confection de la route aux abords d'un ponceau à la sortie d'Amplepuis (route départementale n° 8) et les indemnités à payer après règlement aux propriétaires des maisons que la rectification doit atteindre. Cette dernière affaire se terminera sans difficulté d'ici à peu de temps.

Exercice 1846.

89,857 f. 82 c. restaient à dépenser au 31 juillet 1846 sur les crédits ouverts pour travaux neufs pendant la durée de cet exercice. Ils s'appliquent :

1^o A la restauration et au perfectionnement de la partie comprise entre le pont de l'Île-Barbe et le nouveau quai du Vernay. Le projet, qui s'élève à 120,000 f., est soumis à l'approbation de M. le ministre des travaux publics.

2^o A la reconstruction du pont de Baucillon, sur la Drioule. L'adjudication est tranchée, et les travaux ont commencé.

3^o A un empierrement à faire sur diverses parties de la route n° 6 entre les Ponts-Tarets et la limite du département. Ce travail est adjugé.

4^o A l'amélioration de la route n° 3 entre l'Arbresle et Sain-Bel. L'entreprise est en cours d'exécution et absorbera le montant total du crédit.

5^o A l'élargissement et à la rectification de la traverse d'Allières (route n° 7). Cette affaire est terminée, et les mandats pourront être prochainement délivrés.

6^o Au paiement des diverses indemnités pour achat de terrains sur toutes les routes départementales.

Les règlements sont faits, les mandats émis jusqu'à concurrence de 26,333 fr. 89 c. Le crédit total est de 70,000 fr. Il sera dépensé à mesure que des traités auront été conclus avec les propriétaires.

Exercice 1847. — Entretien.

M. l'ingénieur en chef a réclamé pour l'entretien en 1847, une somme totale de 158,000 fr., dans laquelle sont compris 13,400 fr. de réserve pour le personnel, les dépenses diverses imprévues, les ouvriers auxiliaires, etc. Je n'ai rien retranché à ce dernier article, mais il m'a été impossible de vous proposer pour le surplus une allocation égale au montant de cette demande.

L'entretien a coûté, en 1845, 129,000 fr. Il a été porté au budget de 1846 à 135,000 fr. Si mes propositions sont adoptées, il ne figurera pas pour une somme supérieure à 138,000 fr. dans les prévisions de 1847. Sans doute on doit tenir compte de la longueur des routes nouvellement créées, du renchérissement des matériaux, des accidents de température qui les détériorent et de la circulation qui augmente. Mais les accroissements successifs votés à ce chapitre du budget ont pourvu à ces circonstances. En considérant l'ensemble de nos ressources, il paraîtrait impossi-

ble d'accorder cette année à ce service un crédit supérieur au montant de mes propositions. Une assiduité plus grande de la part des cantonniers, des tournées fréquentes des conducteurs, des soins toujours attentifs donnés à la réception des matériaux ne manqueraient pas de réaliser de notables économies, dont l'entretien lui-même profitera. De grandes améliorations se sont déjà manifestées sous ce rapport; le zèle de MM. les ingénieurs ne peut manquer de les compléter.

Travaux neufs.

Route n° 10. — 17,000 fr. figureront à la deuxième section du budget, chap. 17, à titre de crédit pour la construction de banquettes en pierres de taille entre la Quarantaine et la rampe du pont de la Mulatière (route départementale n° 10). J'espère qu'en considération du vote de cette somme, il pourra être accordé au département, sur le fonds commun spécial à la disposition du ministère, un secours de quelque importance. Le chemin des Etroits sert à la circulation ordinaire, mais il est aussi grevé d'une servitude de halage qui en rend le parcours dangereux. Il est de toute convenance que l'Etat, ainsi qu'il arrive pour la route départementale n° 2, contribue dans une forte proportion aux travaux de perfectionnement de cette voie de communication. Les prévisions du projet s'élèvent à 90,000 fr. Ce n'est pas trop que de solliciter du fonds commun un concours de 30,000 fr.

Le produit de l'imposition extraordinaire, dont le vote est autorisé par la loi du 15 juillet 1845, sera pour 1847 de 250,171 f. 36 c.

Voici la répartition que je propose d'en faire.

Route n. 2 de Lyon à Trévoux. — Restauration et perfectionnement de la partie comprise entre le pont de l'Île-Barbe et le nouveau quai du Vernay. Le montant du projet est de 120,000 f., dont moitié à la charge de l'Etat, moitié à celle du département. 20,000 f. ont été crédités en 1846. On peut dépenser en 1847 45,000 f.

Même route. — Régularisation de la chaussée, établissement de parapets, construction d'aqueducs en remplacement de cassis dans la traverse de Roche-Taillée. La dépense prévue est de 20,000 f.; pareille somme est demandée pour l'exercice prochain.

La construction d'un chemin de halage sur la rive gauche de la Saône, entre le hameau des Fours-à-Chaux et la chaussée de Fleurieu, est devenue indispensable. Ce travail doit naturellement être exécuté sur les fonds à la disposition du ministère des travaux publics. Il est juste néanmoins que le département auquel il sera directement utile contribue à la dépense, qui sera de 125,000 f. Je ne réclame aucune allocation pour cette année; mais je vous propose de consigner dans votre délibération l'offre d'une subvention de 25,000 f. qui serait votée plus tard, si le gouvernement consentait à l'exécution des travaux.

Route n. 5. — Construction d'une voûte en maçonnerie à la place du tablier en bois du pont de Sain-Bel, 8,000 f.

Même route. — Elargissement sur plusieurs points entre Sain-Bel et Sain-Symphorien. Le projet, approuvé le 23 juillet 1846, porte la dépense prévue à 120,000 f. Aucun crédit n'a encore été accordé. Je demande pour 1845 50,000 f.

Il n'échappera pas au conseil que ce travail, qui est d'ailleurs rendu indispensable par la fréquence de la circulation actuelle sur la route n. 5, peut néanmoins être adjugé et exécuté partiellement.

M. l'ingénieur en chef vous présentera un projet pour la continuation de cette route entre la ville d'Anse ou le village des Chères et le pont de Lozanne. Je n'ai fait, en ce qui me concerne, aucune proposition de crédit à ce sujet, parce qu'il est satisfait, tout au moins provisoirement, par un chemin vicinal de grande communication, au besoin des relations entre les communes situées au confluent de l'Azergue et l'Arbresle.

La statistique des routes départementales dressée par MM. les ingénieurs porte encore à 998,000 f. la somme nécessaire pour l'achèvement de celles-ci. Dans une telle situation, il faut ajourner, ce me semble, toute entreprise qui n'a pas un caractère d'incontestable urgence.

Route n° 4 de la Saône à la Loire. — Construction de trois aqueducs pour l'assèchement de diverses parties de la route, 1,700 fr.

Route n° 5. — Soldes pour la construction de la lacune entre Denicé et Rivolet, pour la lacune entre Rivolet et le Pyre, pour l'établissement du pont sur la Drioule, 14,750 fr. 45 c.

Route n° 6 de Villefranche à Feurs. — Solde d'un empierrement entre les Ponts-Tarets et la limite du département, 2,064 fr. 72 c.

Construction de banquettes de sûreté et d'aqueducs sur la même partie, 16,000 fr.

Route n° 7 de Lyon à Charolles. — Construction d'aqueducs, murs de soutènement et travaux de soutènement dans la traverse de La Mure, 5,000 fr.

Route n° 10. — Supplément aux fonds votés à la 2^e section du budget pour la construction de banquettes en pierres de taille entre la Quarantaine et le pont de la Mulatière, 30,000 fr.

Réserve pour acquisitions de terrains, 30,776 fr. 49 c.

Réserve pour dépenses diverses, 6,880 fr.

Le vote de ces crédits complétera, Messieurs, l'emploi des ressources qui sont à votre disposition pour l'exercice 1847.

Routes royales.

J'ai maintenant à vous rendre compte, en commençant par les routes royales, de ce que l'administration a fait, de ce qu'elle projette ou espère pour les voies de communications construites ou entretenues, soit par l'Etat, soit par des compagnies industrielles.

Entretien.

L'entretien des routes royales dans le département du Rhône est de deux sortes : une partie en est confiée, à titre d'expériences, à M. l'ingénieur en chef Berthault-Ducoux, l'autre est gérée par MM. les ingénieurs du service ordinaire. M. le ministre des travaux publics n'ayant pas trouvé, dans les observations que vous lui avez faites sur l'inconvénient que présente ce partage d'attributions, des motifs suffisants pour y mettre un terme, l'organisation contre laquelle vous aviez réclamé ne sera point modifiée.

A d'autres égards vos demandes ont été accueillies. Vous aviez jugé insuffisante la somme affectée à l'entretien ordinaire : elle est augmentée de 10,000 fr. pour 1846 et s'élève aujourd'hui à 195,000 fr. C'est encore trop peu sans doute, puisque M. l'ingénieur en chef Cailloux déclare dans son rapport que l'état de dégradation des routes n° 7 et 86 n'a pas cessé de lui inspirer de sérieuses inquiétudes. Je prie, en conséquence, le conseil d'insister pour que le fonds dont il s'agit soit porté au chiffre que les hommes de l'art considéreraient comme normal, celui de 240,000 fr.

Nous voici sur le point d'être en relation avec Paris par un chemin de fer et peut-être par deux. Il importe à ce moment plus que jamais de donner une vive impulsion au redressement, mais surtout au bon entretien des routes royales ou départementales et des chemins de grande et de petite communication. Tout se tient, tout est solidaire dans le mouvement des affaires, et, en général, dans les éléments de la prospérité commerciale. « Les voies rapides mais peu nombreuses qu'on va créer, dit judiciairement M. Cailloux, serviront sans doute de grands intérêts; cependant elles n'aneantiront jamais les moyens de circulation ordinaire. Les dant elles n'aneantiront jamais les moyens de circulation ordinaire. Les routes à chaussée, en effet, sont utiles dans tous les points de leur parcours. Il n'en est pas ainsi des autres, qui ne servent au public que sur les cours. Il n'en est pas ainsi des autres, qui ne servent au public que sur les lieux où les locomotives s'arrêtent, et qui dès lors, comme un fleuve s'alimente par ses affluents, ne peuvent elles-mêmes compléter leur propre service que par le concours des routes de terre. C'est donc, ajoute l'honorable ingénieur, et nous partageons pleinement son avis, c'est donc tout-jours à celles-ci que demeurera le premier rôle dans l'ensemble des communications de tous les pays, et il s'en faut qu'on doive s'occuper avec moins de sollicitude aujourd'hui de leur existence et de leur entretien. »

Travaux neufs.

Les travaux neufs accomplis ou commencés sur les routes royales depuis votre dernière réunion consistent :

1^o Dans la rectification de la côte d'Ecully, depuis la Pyramide de Vaise jusqu'à la Demi-Lune de Grange-Blanche. Cette portion de la route n° 7, qui était devenue presque impraticable, forme maintenant une avenue droite des abords d'une grande cité.

2^o Dans l'élargissement de la traverse de Villefranche, par l'acquisition des maisons Descombes et Bonnel.

3^o Dans la substitution, à peu près terminée sur tout le territoire de Lyon, de beaux et grands aqueducs en remplacement des cassis qui coupaient précédemment les quais de cette ville.

Ce dernier travail reste à faire d'une extrémité à l'autre du cours d'Herbouville, sur les territoires de la Croix-Rousse et de Câtuire. Là, l'Etat seul pourra l'entreprendre, car il serait impossible à ces deux communes

« Depuis huit jours cinq incendies ont éclaté dans diverses communes, Chemillé, Saint-Léon et autres. On ne peut découvrir les auteurs de pareils crimes. »

« On s'occupe d'organiser une garde nationale à Cholet, avec une compagnie de pompiers. »

— Voici un bon exemple donné par le parquet de Tours.

On lit dans le *Courrier d'Indre-et-Loire* :

« Un individu, une clochette à la main, vendait dans les rues, il y a déjà quelques jours, une lettre écrite de la main de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en caractères d'or, trouvée récemment dans le Saint-Sépulchre, et expliquée par un enfant de sept ans, qui n'avait jamais parlé. »

« En écoutant ce crier, nous nous croyions revenus en pleine Restauration, et nous nous demandions quelle autorité avait pu permettre la vente de pareilles impostures ; mais nous avons appris que la police avait arrêté cet homme, et que, déferé à M. le procureur du roi, il avait été condamné, samedi dernier, à vingt-quatre heures de prison, indépendamment d'une détention préventive de six jours. »

— L'exaspération des habitants des campagnes de l'Yonne, pendant les nombreux incendies qui ont désolé cette contrée, s'est plus d'une fois manifestée d'une manière injuste et vexatoire contre les gens qu'ils supposaient les instigateurs de ces crimes. C'est surtout contre les prêtres et les nobles que se manifestaient leurs défiances, et plusieurs d'entre eux, qui s'étaient rendus coupables d'atteintes à la liberté, viennent d'être condamnés par le tribunal correctionnel d'Auxerre à quelques jours d'emprisonnement.

L'Union d'Auxerre, tout en déplorant ces défiances, si sévèrement punies, et qui doivent être imputées à l'ignorance autant qu'à l'indignation causée par d'horribles désastres, publie à ce sujet quelques observations qui ne manquent pas de justesse.

« Presque partout, dit ce journal, les nobles étaient gardés à vue aussi bien que les prêtres. Si les soupçons dont les uns et les autres étaient l'objet sont absurdes, immérités, aux yeux des gens calmes et sensés, il est cependant une conclusion à tirer des dispositions et de l'attitude de nos populations. »

« La voici : La noblesse et le clergé ne pourraient, sans péril, se faire illusion sur leur importance politique. Il faut irrévocablement dire adieu à ce passé tant regretté ; si peu regrettable, que les dous Quichottes de la légitimité ne pourraient essayer de le faire renaitre sans devenir les premières victimes de leurs tentatives insensées. La presse légitimiste s'abuse. La contre-révolution est impossible en France. Tout effort sérieux viendra se briser contre l'imprenable forteresse de l'opinion nationale. »

— D'après les renseignements qui suivent sur l'époque des vendanges, il est certain que nous sommes, depuis le commencement de ce siècle, en retard sur le dix-huitième, lequel était lui-même arriéré par rapport au dix-septième et à la moitié du seizième.

De 1550 à 1600, on a vendangé trois fois en août, du 25 au 30 de ce mois.

Dans le dix-septième siècle, on a vendangé quatre fois en août ; vingt-quatre fois du 1^{er} au 10 septembre ; vingt-six fois du 10 au 20 septembre ; trente fois du 20 au 25 septembre ; seize fois du 1^{er} au 10 octobre.

Au dix-huitième siècle, on a vendangé une seule fois en août, le 28 (1719), année d'une sécheresse si longue et d'une chaleur si intense, que les feuilles de la vigne furent grillées et le raisin brûlé. Le vin ne se vendit que 80 livres la queue. Huit fois du 1^{er} au 10 septembre ; vingt-quatre fois du 10 au 20 septembre ; trente-neuf fois du 20 au 30 septembre ; souvent du 20 au 24 ; dix-sept fois en octobre du 1^{er} au 6 ; une fois le 10 et une fois le 18.

De 1800 à 1845, une fois le 2 septembre (1822) ; trois fois du 10 au 15 septembre ; dix-huit fois du 20 au 30 septembre ; ordinairement du 25 au 30 ; vingt-quatre fois du 1^{er} au 16 octobre. En 1816, année la plus tardive qu'on ait vue en deux cents ans, on n'a vendangé que le 25 octobre.

Ces renseignements, publiés par un journal de la Bourgogne, sont garantis par l'auteur de l'article, qui en atteste les notes et les

registres des vigneron de Beaune.

— M. King, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique, a remis au roi, en audience particulière, les lettres de rappel qui mettent fin à la mission qu'il remplissait auprès de S. M.

— Nous extrayons d'une lettre datée de Hong-Kong les renseignements suivants sur la Chine :

« Les Chinois nous aiment, et je crois qu'ils auraient pour nous plus de sympathie que pour tout autre peuple. Ils nous ressemblent jusqu'à un certain point : ils sont gais, rieurs, intelligents et d'une grande activité. On trouve chez eux de la complaisance, une sorte d'empressement à rendre service, et surtout, ce qui vaut mieux, une extrême probité. Chose assez bizarre, ils sont d'une curiosité fatigante ; ils veulent qu'on leur explique tout ce qu'ils voient, et jamais ils n'admettent ni ne s'étonnent. Cela tient sans doute au sentiment dans lequel ils naissent que les Chinois sont le premier peuple et la Chine le pays le plus parfait de la terre. »

« Tout étranger peut obtenir des renseignements exacts et positifs sur ce qui le regarde, en s'adressant aux négociants chinois les mieux connus pour leur loyauté et leur expérience en affaires. Je citerai, pour ma part, les riches marchands hong Howqua, Pottingqua, Komching, etc. Mais si vous vous adressez à un Européen, même avec de chaudes recommandations, attendez-vous tout d'abord à exciter sa méfiance, sinon son envie ; soyez sûr qu'au lieu de vous servir, il s'attachera à vous décourager, à vous dégoûter de toute chose. La plupart des Européens que vous trouverez établis, soit à Canton, ou à Hong-Kong, ou à Chang-Hai, font les grands seigneurs et affichent des prétentions vraiment risibles. Il semble que le pays leur appartienne, que le commerce soit leur privilège. »

« N'attendez d'eux ni vérité ni secours. S'ils soupçonnent à votre aspect que vous veuillez leur faire concurrence, que vous soyez venu pour travailler, tout leur souci sera de vous empêcher de réussir ; ils se ligueraient d'instinct pour vous chasser. Leur premier mot sera : « Que venez-vous faire ici ? La Chine ne vaut plus rien, mon cher monsieur, etc. » S'ils voient en vous, au contraire, un homme indépendant, qui représente un peu, un amateur enfin, vous serez recherché, invité, accueilli de tous ; c'est à qui vous éblouira de ses offres, de sa puissance, de sa table et de son luxe. Sachez ne pas vous y tromper. »

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

C'est le 14, comme on sait, que M. Isturiz, président du conseil, a lu au congrès et au sénat le message relatif au mariage de la reine et de l'infante.

Les chambres ont bien accueilli cette communication. Les tribunes n'ont fait entendre aucun cri. Le ministre des finances a demandé ensuite l'autorisation de percevoir les contributions.

M. Orense s'est levé ensuite au milieu du plus profond silence, et a demandé si le mariage de l'infante avec le duc de Montpensier devait avoir lieu immédiatement, ou bien s'il devait être ajourné jusqu'à ce que la reine eût donné des successeurs directs à la couronne.

M. Isturiz a répondu sur-le-champ que le mariage de la reine et celui de l'infante seraient célébrés en même temps. La netteté de cette déclaration a produit une vive impression.

M. Orense s'est rassisi sans chercher à relever la discussion.

On a procédé ensuite dans le congrès à la nomination de la commission de l'adresse, qui se compose de MM. Sartorius, Olivan, Benavides, Alvarez, Pesada, Herrera, Gallard et Bravo Murillo. Tous, dans leurs bureaux, s'étaient prononcés de la manière la plus explicite en faveur du mariage.

La commission chargée d'examiner le projet de loi pour l'autorisation des contributions est composée, à l'unanimité moins une voix, de membres amis du gouvernement.

La population qui entourait la salle des séances n'a cessé d'être calme ; pas un cri ne s'est fait entendre.

Le 13, quelques tentatives avaient été faites pour exciter un mou-

vement contre les ouvriers français qui travaillent au chemin de fer d'Aranjuez. Au premier symptôme, l'autorité a arrêté les perturbateurs. Cette tentative, qui a passé d'ailleurs presque inaperçue, n'a aucune importance.

— Les nouvelles de Madrid du 16 septembre portent que le sénat en corps et au grand complet s'est rendu chez la reine pour la complimenter sur son mariage et sur celui de sa sœur. L'adresse lue par le président est conçue dans les termes de l'approbation la plus complète.

Le projet d'adresse du congrès est rédigé dans le même esprit.

Bulletin de la Bourse de Paris du 19 septembre 1846.

Pas de changement sur les fonds anglais. Avant l'ouverture, on a fait 84 1/2, et le premier cours au parquet a été 84 1/2. Le 3 0/0 a fléchi immédiatement après l'ouverture, et il est tombé sans réaction à 83 90. Il a fermé au parquet à 84. Dans la coulisse, il est resté offert à 85 95. Beaucoup d'affaires.

On a fait courir aujourd'hui à la Bourse le bruit que le prince des Asturies avait été arrêté dans sa fuite. Il s'agissait toujours d'empêcher la baisse. On n'avait qu'une réponse à faire aux propagateurs de cette nouvelle : Pourquoi le ministère, qui était le premier intéressé à la publier, ne l'avait-il point affichée, comme cela se pratique d'ordinaire à l'occasion des nouvelles qui peuvent affecter les cours publics ? Mais, à la Bourse, les nouvelles les plus absurdes trouvent des gens crédules, comme les entreprises les plus naïves trouvent des actionnaires.

Trois pour cent.....	84	»	Versailles (rive droite)...	292 50
Quatre pour cent.....	106	90	— (rive gauche)...	292 50
Quatre et demi pour cent.....	»	»	Paris à Orléans.....	1287 50
Cinq pour cent.....	118	65	Paris à Rouen.....	972 50
Emprunt de 1844.....	»	»	Rouen au Havre.....	727 50
Trois pour cent belge.....	»	»	Avignon à Marseille.....	947 50
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	»	»	Strasbourg à Bâle.....	236 25
Cinq pour cent belge.....	»	»	Orléans à Vierzon.....	637 50
Cinq pour cent napoléon.....	»	»	Orléans à Bordeaux.....	575
Récepissés Rothschild.....	»	»	Amiens à Boulogne.....	»
Cinq pour cent romain.....	102	1/2	Montreuil à Troyes.....	372 50
Trois pour cent espagnol.....	39	»	Chemin du Nord.....	735
Banque de France.....	3495	»	Dieppe et Fécamp.....	383
Comptoir Gannone.....	1200	»	Pans à Strasbourg.....	501 75
Banque belge.....	930	»	Tours à Nantes.....	515
Caisse Lafitte.....	1215	»	Paris à Lyon.....	551 25
Obligations de Paris.....	1392	30	Lyon à Avignon.....	492 50
SAINT-GERMAIN.....	1100	»	Bordeaux à Cette.....	473 75
			Bordeaux à la Teste.....	»

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 21 septembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	942 50	942 50	942 50	941 25
prime d. 10.	»	»	947 50	946 25	»	»
Paris à Orléans.	»	»	1287 50	»	1287 50	1290
prime d. 10.	»	»	»	»	1295	»
Paris à Rouen.	»	»	962 50	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	733 75	733 75	735	733 75
prime d. 10.	»	»	738 75	738 75	»	»
Paris à Lyon.	»	»	528 75	531 25	531 25	»
prime d. 10.	»	»	533 75	»	»	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

LA PATE DE GEORGÉ pour la guérison des MALADIES DE POITRINE est la plus agréable et la plus efficace. Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LAROST, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins ; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy ; Chalon-sur-Saône, FOURCER-MOSSEL, pharmacien ; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et Genève (Suisse) ; Rouzier, Grande-Rue, 1.

Etude de M^e Guillot, huissier, place des Cordeliers 1.

VENTE FORCÉE.

Le mercredi vingt trois septembre 1846, à dix heures du matin, dans le domicile des sieurs Mallassaigne et Battu, situé à Lyon, rue des Marronniers, n. 7, au 4^e, il sera procédé à la vente forcée aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers saisis à leur préjudice, et consistant principalement en métiers propres à la fabrication des étoffes de soie unies, garnis de leurs accessoires, rouets à canettes, mécanique à dévider la soie, doubleur, garde-robe, commodes, tables, glace, horloge, batterie de cuisine, et autres objets. (1984)

A LOUER par suite de décès, UN BEL APPARTEMENT rue du

Garet, 9, au 2^e. — Prix : 1,000 f.

S'adresser au concierge. (1528)

AVIS On demande un associé pouvant disposer, dans le courant d'une année, d'une somme de 50,000 f. pour un commerce le plus positif. Il sera assuré de toutes éventualités, et sa mise de fonds sera garantie par première hypothèque sur un immeuble de 100,000 f.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Julien Tanski, place Louis XVI, 13, aux Brotteaux, de sept à dix heures du matin. (971)

AVIS Une administration désirerait trouver des employés.

S'adresser, de 8 à 9 heures, à M. Honoré, 14, rue St-Dominique, au 1^{er}, chez le pelletier. (977)

SIROP PHLEENTERIQUE

contre LES IRRITATIONS ET LES PILEGMASIES DES VOIES URINAIRES, CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin, Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, le toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f. ; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (4200)

COMPOSÉ HYGIÉNIQUE CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX ET LEUR DÉCOLORATION

Du Docteur CARPANTIER, médecin et membre de la Société médicale de Paris.

L'auteur s'est livré à de nombreux travaux pour élaborer cette préparation, qui arrête spontanément la chute des cheveux. Les suffrages qu'il a obtenus des membres du conseil médical de la capitale, qui ont examiné les substances médicamenteuses de son Composé, lui ont assigné une supériorité remarquable sur toutes les productions de ce genre. Il peut donc offrir le meilleur hygiénique connu jusqu'à ce jour. Un traité sur la maladie des cheveux est délivré à son dépôt, chez M. Colombard, parfumeur, rue Saint-Dominique, 16. (6152)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratuit, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, EXTRAIT DE SALSEPAREILLE ET POUDRE DIURÉTIQUE. A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 13, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Châtelier, 7 ; à Toulon, rue Bonnefoi, 2 ; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec ; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

DEPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant purgatif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pelloui. (4872)

PILULES ÉCOSSAISES D'ANDERSON.

Ce purgatif est utile à tous les âges de la vie ; il remédie aux chaleurs de la tête et aux étourdissements ; il expulse les humeurs qui font obstacle au libre exercice des fonctions. — 2 f. la boîte.

A la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5, à Lyon. (5674)

AVIS Il a été perdu, dimanche 13 septem-

bre, à huit heures du soir, entre Oullins et Saint-Genis, un petit Chien basset, de race anglaise, robe noire, collier et poitrail blancs, tête noire marquée de feu au museau et au-dessus des yeux, pattes blanches tachetées de feu, fouet long et noir terminé par une touffe blanche, taches de feu aux côtés de sa naissance.

La personne qui le ramènera à M. Rival, négociant, place Bellecour, n. 21, ou qui pourra fournir sur cet animal des renseignements certains, recevra une récompense de 100 fr. (972)

ON DEMANDE des employés à appointements fixes et remises.

S'adresser, de neuf heures à deux heures, au Bureau des Publications Historiques, n. 9, à l'entresol, place de la Préfecture. (964)

AVIS

A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET ENTREPRENEURS.

Le sieur PESTRE pose les sonnettes et cordons de portiers par un nouveau procédé faisant sonner plusieurs pièces avec une seule sonnette, garanti. Il fabrique les mains courantes depuis 3 f. le mètre et au-dessus.

Rue de Jarente, 20, à Lyon. (984)

SOCIÉTÉ DU PONT DE BEAUCAIRE.

MM. les actionnaires sont prévenus que le paiement du dividende échu le 1^{er} septembre est ouvert, à partir du 21 courant, chez MM. Jean Bon-toux et C^e, banquiers, port Saint-Clair, 19. (1530)

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'adresser, à LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS. Rue de la Poudrerie, 19.